

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

METHODOLOGIE DIDACTIQUE ET ANALYSE DES MODELES 2 (méthodologie de la recherche 1)			
Code	PAEG1B89ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement initie l'étudiant à la recherche scientifique et au résumé de textes scientifiques. Elle permet également à l'étudiant d'apprendre à rédiger une bibliographie selon les normes APA en vigueur.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de :

- formuler une problématique propre à la profession sur base de situations rencontrées en stage,
- mettre en application la méthodologie donnée pour la recherche de textes scientifiques en lien avec sa problématique,
- comparer plusieurs textes scientifiques,
- mettre en évidence, à l'aide de la méthodologie donnée, les points communs et divergents des articles,
- réaliser une synthèse de ces documents reprenant une introduction, un développement, une conclusion,
- rédiger une bibliographie en respectant les normes APA en vigueur,
- expliquer sa démarche de recherche.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B89ERGA Méthodologie, didactique et analyse des modèles 2 (méthodologie de la recherche 1) 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B89ERGA Méthodologie, didactique et analyse des modèles 2 (méthodologie de la recherche 1) 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies	136 Rue Trieu Kaisin	6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie, didactique et analyse des modèles 2 (méthodologie de la recherche 1)			
Code	16_PAEG1B89ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Activité d'apprentissage initie l'étudiant à la recherche, à la lecture de textes scientifiques, à la synthèse de ceux-ci et à la rédaction d'une bibliographie selon les normes APA en vigueur.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de :

- formuler une problématique propre à la profession sur base de situations rencontrées en stage,
- mettre en application la méthodologie donnée pour la recherche de textes scientifiques en lien avec sa problématique,
- comparer plusieurs textes scientifiques,
- mettre en évidence, à l'aide de la méthodologie donnée, les points communs et divergents des articles,
- réaliser une synthèse de ces documents reprenant une introduction, un développement, une conclusion,
- rédiger une bibliographie en respectant les normes APA en vigueur,
- expliquer sa démarche de recherche.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Initiation à la recherche d'articles,
- Initiation à l'analyse d'articles,
- Accompagnement dans le résumé des textes.

Démarches d'apprentissage

- Informations sur la recherche dispensées par les bibliothécaires de l'école,
- Suivi des étudiants lors des cours pratiques afin de les accompagner dans leur réflexion.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des professeurs,
- Disponibilité des bibliothécaires,
- Proximité du Service d'Aide à la Réussite,
- Mise à disposition du centre de documentation de l'école.

Ouvrages de référence

GIORDAN A., SALTET J., « Apprendre à apprendre », 2012, éd. Flammarion

- WEBER H., « objectif mémoire, au lycée et à l'université, (re)trouvez le goût de travailler avec plaisir et efficacité », 2013, éd.

Eyrolles, Paris.

- DE KIETELE R., DE ROO-ADRIANS S., DRAIME J. et al., Question(s) de méthode-comment étudier à l'université?, 12^e édition, 2002

Supports

PPT, prise de notes des étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en un travail de groupe, basé sur la recherche de deux articles minimum en lien avec une problématique rencontrée lors d'un stage. Par groupe, les étudiants détailleront leur démarche de sélection de textes, rédigeront un résumé reprenant une introduction, un développement, une conclusion et une bibliographie selon les normes APA en vigueur.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'absence non justifiée à plus de 20% des cours conduit irrémédiablement à un échec au Q2, obligeant l'étudiant à représenter le travail en Q3.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants de l'AA: Mmes Delstanche, Gigounon et Goube

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).